

## Procès-verbal du Comité syndical du 7 février 2025

L'an 2025, le 7 février à 09 heures 30, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués, le 20 janvier 2025, se sont réunis à l'hôtel du département, place Marcel Plaisant, à BOURGES, sous la présidence de M. Patrick BARNIER qui a fait procéder à l'appel.

### Étaient présents :

MM. Patrick BARNIER et Gérard CLAVIER délégués du Département du Cher.

M<sup>me</sup> Régine AUDRY, déléguée de la CDC Pays Fort – Sancerrois – Val de Loire ; M. Serge AUDONNET, délégué suppléant de la CDC Cœur de France ; M. Philippe AUZON, délégué de la CDC Cœur de France ; M. Dominique CHAMPAGNE, délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher ; M. Fabrice CHOLLET, délégué de la CDC Terres du Haut Berry ; M. Christian DESMARE, délégué suppléant de la CDC Pays de Néronde ; M. Etienne DURAND, délégué suppléant de la CDC Le Dunois ; M. Gilles GONTHIER, délégué de la CDC Fercher ; M. François GRESSET, délégué de la CDC Sauldre et Sologne ; M. Michel TIBAYRENC, délégué suppléant de la CDC La Septaine.

### Étaient excusés et avaient donné un pouvoir :

M. Patrick BAGOT, délégué du Département du Cher, avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> Régine AUDRY.

M<sup>me</sup> Anne CASSIER, déléguée du Département du Cher, avait donné pouvoir à M. François GRESSET.

M. Guillaume CREPIN délégué de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M. Gilles GONTHIER.

M<sup>me</sup> Nathalie DE BARTILLAT, déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M. Yves DEBONO, délégué de la CDC Berry Loire Vauvise, avait donné pouvoir à M. Christian DESMARE.

M<sup>me</sup> Bénédicte DE CHOULOT, déléguée du Département du Cher, avait donné pourvoir à M. Fabrice CHOLLET.

M. Frédéric DURANT, délégué de la CDC Berry Grand Sud, avait donné pouvoir à M. Dominique CHAMPAGNE.

M. Philippe FOURNIE, délégué de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M. Gilles GONTHIER.

M. Christian GATTEFIN, délégué de la CA Bourges Plus, avait donné pouvoir à M. Philippe AUZON.

M. Pierre GUIBLIN, délégué de la CDC Trois Provinces, avait donné pouvoir à M. Michel TIBAYRENC.



M. Filipe MAIA, délégué de la CDC Cœur de Berry, avait donné pouvoir à M. Etienne DURAND.

Mme Laurence RENIER, déléguée de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M. François GRESSET.

Mme Marie-Pierre RICHER, déléguée du Département du Cher, avait donné pouvoir à M. Serge AUDONNET.

M. André TEYSSANDIER, délégué de la CDC Pays Fort – Sancerrois – Val de Loire, avait donné pouvoir à Mme Régine AUDRY.

Étaient absents ou excusés :

M. Jean-Luc BRAHITI, délégué du Conseil départemental du Cher.

M. Fabien CHAUSSE, délégué de la CDC Terres du Haut Berry.

M. Christophe COQUIN, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

Mme Bernadette COURIVAUD, déléguée du Département du Cher.

Mme Amanda GRIMONT, déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry

Le quorum étant atteint, M. Patrick BARNIER remercie les membres présents.

M. Gilles GONTHIER est désigné secrétaire de séance avec l'accord de l'ensemble des délégués présents.

**Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 16 décembre 2024**

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°1.

Le Comité syndical approuve le procès-verbal du Comité syndical du 16 décembre 2024 à l'unanimité.

**Rapport n°2 : Approbation du compte financier unique (CFU) 2024**

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°2.

M. Michel TIBAYRENC demande quel est le taux de pénétration de la fibre optique et si la répartition par opérateur est comparable à celle de l'ADSL.

M. Patrick BARNIER explique que les opérateurs jouent le jeu de la migration car ils ne veulent pas perdre de clients. Le taux de pénétration départemental est d'environ 50% dont la moitié des parts de marché appartiennent à Orange. Du point de vue du déléguataire, ce taux est plus faible que dans d'autres territoires. Le fait que le réseau cuivre s'arrête devrait faire augmenter ce taux de pénétration.



M. Patrick BARNIER remet la présidence à M. Gilles GONTHIER et quitte la salle.

M. Gilles GONTHIER soumet le compte financier unique 2024 au vote.

Le Comité syndical approuve le compte financier unique 2024 à l'unanimité.

M. Patrick BARNIER rentre dans la salle et reprend la présidence.

### **Rapport n°3 : Budget primitif 2025**

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°3 en précisant que l'année 2025 est l'année où se termine le déploiement de la fibre optique avec un vrai 100% fibre sur la zone rurale qui incombe à Berry Numérique.

Le marché relatif aux usages numériques avec le déploiement du réseau LoRa est passé avec déjà 5 collectivités adhérentes à la compétence facultative.

Pour la première fois, un emprunt est prévu, pour le financement de la fin du déploiement FttH. Cela a été possible grâce aux contributeurs publics et sans demander d'efforts financiers aux EPCI pour la phase 2, ce qui est salvateur compte tenu du contexte économique.

Les PBO résiduels représentent des coûts qui auraient dû être financés sur la phase 1 mais qui sont déployés ultérieurement pour des raisons administratives ou techniques.

Le Comité syndical approuve la budget primitif 2025 à l'unanimité.

### **Rapport n°4 : Modification du catalogue de service « usages et services numériques »**

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°4.

M. Pascal BOURDILLON précise que les 5 collectivités adhérentes à la compétence facultative sont : le SMAEP de Nérondes, le SIAEPA de Cuffy - Cours les Barres, la commune de Vornay, la Communauté de communes Fercher et la commune de Baugy

Il est proposé de modifier le catalogue de service pour permettre de basculer une partie des coûts de fonctionnement en investissement, introduire des baisses tarifaires au volume sur la plateforme de données et ouvrir le catalogue de services aux associations à but non lucratif comme celles qui gèrent le sujet de l'irrigation agricole.

Le Comité syndical approuve la modification du catalogue de service « usages et services numériques » à l'unanimité.



## **Rapport n°5 : Convention zones dentelles avec Val de Loire Numérique**

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°5.

Le Comité syndical approuve la convention zones dentelles avec Val de Loire Numérique à l'unanimité.

## **Rapport n°6 : Gestion du personnel - Modification du tableau des effectifs**

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°6 en remerciant l'ensemble des services et notamment Mme Loiseau pour le travail important nécessaire au niveau budgétaire (CFU et budget).

Le Comité syndical approuve la modification du tableau des effectifs à l'unanimité.

Le prochain Bureau est fixé au lundi 23 juin 2025 à 9h00 et le prochain Comité syndical est fixé au vendredi 4 juillet 2025 à 9h30.

La séance est levée à 10 heures 27.

**Gilles GONTHIER**  
SECRETAIRE DE SEANCE

**Patrick BARNIER**  
PRESIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE

**Berry**  
numérique  
Siret 200 041 481 00017